

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Rapport des administrateurs de la Société d'Equipement du Poitou (S.E.P.) - Exercice 2014

La Société d'Equipement du Poitou (S.E.P.) dispose d'un capital social de 762 196,07 €, réparti en 50 000 actions de 15,24392 €. La commune de Châtellerault possède 18,04 % des parts de la Société d'Equipement du Poitou. Elle est représentée au conseil d'administration par 3 administrateurs, sur 18 au total.

Pour mémoire, les principaux actionnaires publics sont la ville de Poitiers : 20,0 %, Grand Poitiers : 11,16 %, le Département de la Vienne : 12,8 %, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais : 4,51 %, et les villes de Parthenay et de Naintré, respectivement 1,86% et 1,16 %.

Les actionnaires privés sont la Caisse des dépôts et consignations : 14,54 %, Habitat de la Vienne : 6,51 %, la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes : 4,99 %, la C.C.I. 86 : 3,15%, et Sorégies : 1,16%.

Les comptes clos au 31 décembre 2014 ont été approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire le 28 septembre 2015

Le résultat net comptable s'établit à – 406 185 € après s'être déjà inscrit en négatif lors de l'exercice précédent, à – 368 231 €.

Le résultat étant affecté aux capitaux propres de l'entreprise, ceux-ci s'élèvent à 2 825 € en fin d'exercice 2014.

Le résultat traduit une fragilisation extrême de la société, dans un contexte économique marqué par une baisse de la commande publique (ralentissements d'exécution, retard ou arrêt de certaines prestations), et des aménagements offrant peu de débouchés commerciaux (cessions de terrains notamment).

En conséquence, c'est la survie de la société qui est en jeu.

Il a été décidé de s'orienter vers une recapitalisation et la mise en place d'un comité stratégique pour établir un plan de gestion de moyen terme. A ce titre, la Ville a donné, comme les actionnaires principaux de la S.E.P., son autorisation pour un apport au compte courant d'associés, à la mi-2015, dont le total est de 2 110 000 €, soit 380 644 € pour la Ville.

A Châtellerault, l'année 2014 a vu l'achèvement de la concession publique d'aménagement confiée à la S.E.P. en 2004, pour la revitalisation des centres anciens.

* * * * *

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2015

n° 4

page 2/2

VU l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la participation des collectivités locales et de leurs représentants aux instances des sociétés d'économie mixte,

CONSIDERANT les pièces relatives à l'activité et aux comptes de la société pour l'année 2014,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide d'approuver le rapport d'activités de la Société d'Équipement du Poitou concernant le dernier exercice connu au 31 décembre 2014, dont une copie est jointe à la présente délibération.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 24/12/2015

Publié au siège de la mairie, le 21/12/2015

n° 7664

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER